

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Le treize avril deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, Mme CAILLER, Mme HELIOU, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, Mme COGNEAU, M. JUZEAU, M. OUVRARD, M. PIEDOUE, Mme SEGRETAIN, M. PINARD.

Absents : M. ABELS, Mme FROIN, Mme COGNEAU, Mme MUSART, M. TESSIER, excusés.

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un dossier à l'ordre du jour, concernant la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre qui sollicite deux délibérations pour la désignation d'un délégué de la Commission intercommunale des impôts directs et pour une modification statutaire.

I – VOTE DES SUBVENTIONS

- Subventions aux associations

Sur proposition des commissions Vie Locale et Vie Scolaire qui ont examiné les demandes de subventions et les bilans financiers présentés par toutes les associations locales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions pour l'année 2017.

ASSOCIATIONS	MONTANT
CCAS	4 500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Thilouze	470,00 €
Club Loisirs et Amitiés	300,00 €
P'tits Thilouzains	300,00 €
Sports et Loisirs Thilouzains	900,00 €
Comité d'Animation de Thilouze	300,00 €
Comité d'Animation de Thilouze bal 13 Juillet	1 200,00 €
Lire à Thilouze	300,00 €
ASVL école de foot	300,00 €
Drumstation	0,00 €
Monsters Hot Rockers	300,00 €
UNC pour achat drapeau	500,00 €
UNC Thilouze	300,00 €
Cantine de Thilouze	300,00 €
Ecole sorties	1 350,00 €
Ecole visite du collège	150,00 €
Mini entreprise Collège Azay	100,00 €

Comice agricole (à ne pas verser)	160,00 €
Comité de Jumelage Azay Lasne	480,00 €
Comité de Jumelage Azay Croston	480,00 €
Association Gym Enfants Artannes	250,00 €
Souvenir Français	50,00 €
Amicale des Maires du Canton	70,00 €
TOTAL	8 560.00
Somme votée au budget	10 000,00 €
Somme non attribuée	1 440,00 €

Monsieur le Maire précise que le comice agricole devrait être organisé par le canton à Azay le Rideau en 2018. Le Conseil Municipal émet une réserve sur cette subvention dont le versement est suspendu pour le moment.

Il évoque également l'avenir du comité de jumelage avec Lasne (Belgique). Suite à la cessation de fonctions de la présidente et au changement de bureau, une réunion s'est tenue entre les maires des communes jumelées. Côté belge, il est constaté un rajeunissement des membres. Par contre, du côté des ridellois, il n'y a pratiquement plus d'échanges ouverts à tous, mais plutôt à titre privé. Quelques élus de chaque commune membre se rendront prochainement à Lasne, pour débattre de l'avenir de ce jumelage.

II – PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE ET ACQUISITION MATERIEL

- Programme de voirie rurale et d'entretien des fossés

Monsieur le Maire présente le programme de travaux de voirie rurale et d'entretien des fossés communaux proposés par la commission de voirie. Le crédit voté au budget est de 50 000.00 € pour la voirie et de 4000.00 € pour les fossés. Les travaux de voirie seront réalisés par l'entreprise TPPL, titulaire d'un marché à bon de commande intercommunal. Sont prévus pour la voirie :

-la remise en état du chemin rural de la Demangelière, de celui de la Pinardière en partie, et d'une partie de la voie communale n° 8 au niveau du carrefour de Carreau.

- Commission générale du 27 avril

Elle aura lieu à 18h30 et sera consacrée à l'aménagement du bourg, par une visite de terrain, notamment dans les rues de la Baronne et de la Vallée du Lys pour étudier des travaux liés à l'enfouissement des réseaux et au PAVE.

- Achat de matériel

Une consultation va être lancée auprès de fournisseurs pour le remplacement d'un micro-tracteur qui est hors service.

Un appel à projets de l'Education Nationale a permis à la commune de s'inscrire pour une demande de dotation financière en vue de remplacer le matériel informatique de « l'école numérique ».

III – REFLEXION SUR TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

- Travaux salle des Tilleuls : Avenant entreprise TOLGA

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de la salle polyvalente des Tilleuls, il est proposé des modifications sur le marché du lot n°5 qui vont entraîner une plus-value devant faire l'objet d'un avenant :

Lot n°5 – DOUBLAGE, ISOLATION, FAUX PLAFONDS : SARL TOLGA

Avenant n°1 pour des modifications des plafonds à la demande des services de sécurité incendie

Montant marché initial H.T.	39 596.20 €
Travaux en diminution H.T.	-10 572.80 €
Travaux en augmentation H.T.	11 980.00 €
Avenant n° 1 H.T.	1 407.20 €
Montant rectifié du marché H.T.	41 003.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de passer l'avenant pour le lot n°1 tel qu'il a été présenté
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

D'autres avenants sont à venir, notamment pour l'élargissement de la porte arrière de la petite salle également suite à la demande des mêmes services.

- Projet de Maison médicale

Une réunion a été organisée le 30 mars dernier avec les professionnels de santé de la commune et M. Yann Jagot, architecte à l'ADAC pour décider des modalités de construction de locaux.

Les médecins et les infirmières souhaiteraient se regrouper dans un cabinet médical et non dans une maison de santé. Le kinésithérapeute souhaite conserver ses locaux pour se développer.

L'Architecte de l'ADAC qui a une bonne expérience de ce genre de dossier a recensé leurs besoins et apporté des conseils pour permettre à ce projet d'aboutir. Les modalités de financement ont été évoquées, dont les éventuelles subventions à solliciter.

Une nouvelle réunion sera organisée prochainement pour présenter un pré projet d'après les idées proposées.

- Etude d'un nouveau lotissement

Monsieur le Maire propose de lancer une étude pour la création d'un nouveau lotissement. La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 17ha 31a 50 située derrière le lotissement du Clos Saint Michel et contiguë à ce dernier.

Ce terrain ainsi que ceux de deux propriétaires riverains ont été classés en zone d'urbanisation groupée, 1AUh2, au nouveau PLU.

Il pourra être vendu à un aménageur qui assurera la viabilisation et la vente des parcelles à bâtir. Ces dernières auront des superficies nettement moins importantes que la première tranche réalisée il y a plus de 10 ans. Un accès est prévu par la zone boisée qui le borde, dont la commune est également propriétaire.

IV – COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE

- Proposition d'une liste de contribuables pour la commission intercommunale des impôts directs

Vu le code général des impôts ;

La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux :

- Elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et bien divers ;
- Elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale.

La commission est composée de 11 membres :

- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué ;
- Et dix commissaires.

Les commissaires doivent :

- Etre français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 25 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur un liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil communautaire sur proposition de ses communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De proposer la liste des contribuables comme suit :

Nom et prénom	Adresse
SEGRETAIN Noémie	1, les Ferrands – 37260 THILOUZE

- De transmettre la liste à la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.
 - Modification statutaire MSAP et transport scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1^{er} janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 précisant les compétences de Touraine Vallée de l'Indre ;

Concernant les maisons de services au public :

Considérant la nécessité de clarifier et de structurer les compétences de Touraine Vallée de l'Indre et d'affirmer, notamment par ses statuts, sa volonté de mettre en place une politique volontariste et engagée pour permettre un accès de proximité et de qualité des services au public grâce spécifiquement au dispositif des maisons de service au public ;

Considérant que ces maisons de service au public sont des espaces mutualisés de services au public, labellisés par le Préfet du département ;

Considérant le travail de partenariat mené avec l'Etat et le Département dans le cadre des réflexions et des ateliers sur le schéma départemental d'accessibilité des services au public, et notamment le fait que Touraine Vallée de l'Indre soit considérée comme un territoire « test » ;

Concernant le transport scolaire :

Vu la loi d'orientation des transports intérieurs n°82-1153 du 30 décembre 1982, dite loi LOTI ;

Vu l'article 15-VII de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Considérant que l'ex CCPAR avait, par délégation du Conseil Départemental, la compétence d'organisateur de second rang pour la gestion et le fonctionnement du transport scolaire ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} septembre 2017, le Conseil Départemental transfère sa compétence à la Région;

Considérant qu'il est nécessaire de définir les obligations de chacune des parties dans l'organisation des transports scolaires ;

Considérant l'intérêt de Touraine Vallée de l'Indre d'harmoniser ses compétences dans le domaine du transport ;

Vu la délibération n° 2017.03.B.10.1. du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en date du 23 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'accepter** la première modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, consistant à modifier :

A compter du 1^{er} septembre 2017, l'article 4 des statuts de Touraine Vallée de l'Indre en indiquant dans ses compétences optionnelles :

Sur l'ensemble du territoire :

-« Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations»

A compter du 1^{er} septembre 2017, l'article 4 des statuts de Touraine Vallée de l'Indre en indiquant dans ses compétences facultatives :

Sur l'ensemble du territoire :

-« Transports » - Organisation secondaire et gestion du transport scolaire

- **De transmettre** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu réunion pour le concours des maisons fleuries

Tous les lauréats de la dernière édition étaient invités à une réunion organisée le 11 avril dernier avec la commission municipale. Quatre d'entre eux ont assisté à cette réunion. Les participants restent attachés à la formule de concours traditionnel avec un passage de la commission dans toute la commune. Des enfants pourraient y être associés. Ils souhaiteraient que la remise des prix ait lieu lors de la cérémonie des vœux.

- Bureau de vote élections

Il est rappelé la nécessité de rechercher des assesseurs supplémentaires pour la tenue du bureau de vote du 7 mai. Les membres du conseil municipal vont contacter plusieurs personnes auprès de la population et communiqueront à la mairie les coordonnées des volontaires ainsi que les créneaux horaires.

- Autres questions :

Alain MATIAS fait le point sur l'avancement des travaux de la salle des Tilleuls; le désamiantage sera effectué la semaine prochaine, le planning est respecté pour le moment.

Un véhicule a heurté le pont du Gué de la Cour qui est bien abîmé ; un pilier en pierre est tombé dans le ruisseau et la balustrade est déformée. La conductrice a été retrouvée après recherches et une déclaration a été faite auprès de l'assurance de la commune. Les travaux sont importants, il sera sans doute nécessaire de vérifier la structure du pont.

Séverine BLENET a réuni la commission scolaire avec les délégués de parents au conseil d'école. Des échanges intéressants ont été partagés sur le rôle du conseil d'école.

Sébastien CORNEAU fait part de l'arrivée du nouvel agent des services techniques depuis le début de ce mois. Par ailleurs, un jeune homme va effectuer 70 heures de travaux d'intérêt général aux services techniques dès la semaine prochaine.

Eric PIEDOUE rapporte que des jeunes, aperçus par son voisin, ont sonné à son entrée au cours de la nuit de samedi dernier. Ce genre d'incivilité a déjà été signalé par d'autres habitants du bourg, dont des personnes âgées.

Noémie SEGRETAIN rappelle que les nouvelles cartes d'électeur ont été délivrées. Clément Boutard a également reçu une carte de la commune de son ancien domicile. Cette situation doit être une anomalie car les radiations sont transmises directement par les services de l'INSEE à la mairie où la personne votait précédemment dès inscription dans une autre commune.

Par ailleurs, un de ses voisins lui a signalé que la haie qui borde son terrain devrait être entretenue par la commune. Cette haie n'est pas située sur le domaine public mais sur une propriété privée et doit donc être tenue en bon état par le propriétaire ou le locataire de la parcelle. La même personne réclame également la réfection du chemin rural. Ces travaux ne sont pas prévus au prochain programme pluriannuel.

Dominique DUPOISSON rappelle que plusieurs jardinières sont taguées. Elles seront poncées par les agents techniques dès que possible.

Dany BOURRY a assisté à la commission des ressources humaines de la TVI, avec la présentation des effectifs, de l'organigramme, et du comité des œuvres sociales.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 mai 2017 à 20h00